

# Rapport d'activité

## Année 2019

### SOMMAIRE

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	2
2. GESTION BUDGETAIRE .....	2
3. ANIMATION TECHNIQUE.....	2
4. REVISION DU SCOT.....	3
5. ENERGIE CLIMAT.....	4
6. CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE .....	6
7. PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....	8
8. COMMUNICATION / CONCERTATION AUTOUR DU SCOT.....	10

### ANNEXE

BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2019 .....	11
--	----

## 1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SyCoTeB

Le Bureau Syndical s'est réuni à 8 reprises en 2019 les 16 janvier, 13 février, 14 mars, 16 avril, 16 mai, 4 juillet, 4 septembre et 8 novembre. Il a pris 6 délibérations.

Le Comité Syndical s'est réuni à 5 reprises en 2019 les 16 janvier, 28 février, 28 mars, 2 juillet et 28 novembre. 19 délibérations ont été adoptées (Tableau des délibérations en annexe).

## 2. GESTION BUDGÉTAIRE

### • Budget primitif 2019

Il a été voté pour un montant de 327 915,50 € en section de fonctionnement et de 162 768,00 € en section d'investissement.

**Les dépenses d'investissement** ont été structurées autour de 2 grands postes :

- La révision du SCoT qui a débuté début 2017 (frais d'étude, annonces légales enquête publique)
- Des dépenses de mobilier et matériel informatique (achat stand exposition du Plan Climat, acquisition d'un copieur).

**Les dépenses de fonctionnement** ont été pour l'essentiel composées :

- des dépenses engagées en moyens humains (2 agents à temps complet et un chargé de mission climat-énergie à temps complet en CDD depuis le 17/09/18),
- de fournitures nécessaires au bon fonctionnement du syndicat,
- des dépenses de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (impression de la Lettre du Plan climat, formation « Fondamentaux des énergies renouvelables », achat de matériel de communication, réalisation d'un cadastre solaire),
- des frais d'enquête publique (indemnité du commissaire enquêteur, affranchissements, fournitures administratives, réalisation des dossiers et affiches),
- et services extérieurs (dont le Système d'Information Géographique).

**Les recettes** étaient constituées :

En investissement

- Du solde d'exécution de la section d'investissement,
- Du FCTVA.

En fonctionnement

- des contributions des EPCI membres du syndicat mixte,
- de la DGD SCoT rural 2019 et du transfert des DGD SCoT rural 2017 et 2018 affectées en section d'investissement,
- de la subvention de l'ADEME pour l'animation du Plan Climat,
- du résultat de fonctionnement reporté.

Le compte administratif de l'exercice 2019 a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 77 804.24 € et un excédent d'investissement de 3 594.89 €.

## 3. ANIMATION TECHNIQUE DU SyCoTeB

Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat.

Caroline IRAGNE, Secrétaire comptable du Syndicat.

Baptiste SUREAU, Chargé de mission climat-énergie, recruté en CDD depuis le 17 septembre 2018.

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

## 4. REVISION DU SCoT

- **Arrêt du projet**

La révision du SCoT du Bergeracois, démarrée en 2017, s'est poursuivie et achevée en 2019.

Après 3 ans de travail et plus de 40 réunions de concertation où le détail du SCoT a été présenté et débattu avec les élus, les personnes publiques associées et consultées et les habitants, le projet de SCoT du Bergeracois a été arrêté le 16 janvier 2019.

La révision avait pour objectif d'adapter le SCoT de 2014 aux nouveaux enjeux, aux évolutions du contexte et à l'élargissement du périmètre du schéma à la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord.

Elle a permis de renforcer les ambitions du projet, de mieux prendre en compte la diversité et les spécificités du territoire et de répondre aux exigences de la loi, le cadre législatif évoluant en permanence.

Ainsi, de nouveaux objectifs de développement durable sont désormais assignés aux SCoT en matière environnementale (réduction des gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, objectifs chiffrés en matière de consommation foncière...).

La Loi ALUR est venue conforter le rôle des SCoT en tant que document central dans la planification urbaine..

En matière de consommation d'espace, le code de l'urbanisme (article L 141-6) exige que figure dans le SCoT, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La Région Nouvelle Aquitaine demande dans son SRADDET que les territoires réduisent de 50% la consommation d'espace, pour préserver les espaces agricoles et naturels, mais aussi reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, en limitant l'étalement l'urbain.

Enfin, les SCoT comme les PLU sont soumis à l'avis de la CDPENAF sur l'opportunité des projets d'urbanisme au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières.

Le projet de SCoT arrêté a donc été inscrit dans ce cadre règlementaire déjà largement pris en compte dans le SCoT de 2014, et la programmation envisagée dans le PADD et retranscrite dans le DOO, a été construite pour organiser un territoire cohérent et solidaire.

- **Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)**

Le projet de SCoT arrêté a été transmis pour avis avant approbation aux EPCI membres du SyCoTeB, aux chambres consulaires, aux syndicats de transport du territoire, à la Région et au Département, aux SCoT limitrophes, aux services de l'Etat, à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, à l'INAO et au Centre National de la Propriété Forestière.

- **Enquête Publique**

A l'issue de la consultation des PPA, l'enquête publique relative à la révision du SCoT du Bergeracois a été organisée du 11 juin 2019 au 10 juillet 2019.

Le dossier d'enquête, constitué du projet de Schéma de Cohérence Territoriale et des avis exprimés par les personnes publiques associées et par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle-Aquitaine, a pu être consulté au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, au siège de ses EPCI membres et dans les mairies de Beaumontois-en-Périgord, du Buisson de Cadouin, d'Issigeac, et de Monpazier, ainsi que sur le site internet du SyCoTeB.

Des registres d'enquête ont été ouverts dans les différents lieux d'enquête afin de permettre au public de présenter ses observations. Celles-ci ont pu également être exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur au cours de ses permanences mais aussi par courrier ou par mail adressé à son attention.

Au total, 19 observations ont été reçues.

- **Réponses aux avis PPA et au commissaire enquêteur**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a remis au syndicat un procès-verbal de synthèse des observations reçues. Le comité de pilotage, réuni le 19 juillet 2019, a apporté des réponses à ces observations et aux avis émis par les personnes publiques associées et les a transmises au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du SCoT du Bergeracois et remis son rapport final le 6 août 2019.

- **Ajustements apportés au projet de SCoT avant approbation**

Les personnes publiques associées ont été réunies le 10 octobre 2019 pour examiner les modifications apportées au projet de SCoT après consultation des PPA et enquête publique.

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

## 5. ENERGIE CLIMAT

- **Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

### Animation de la démarche

Avec l'arrivée de Baptiste SUREAU en septembre 2018 et l'approbation du plan climat en novembre 2018, le SyCoTeB est entré en 2019 dans la phase de pilotage et d'animation du PCAET.

Cette animation passe par la mise en œuvre de rencontres avec une diversité d'acteurs afin de les engager progressivement dans la démarche et diffuser le programme d'action :

- EPCI et communes du territoire du SCoT
- Associations : Colibris Bergerac, Citoyens pour le Climat, CELA, associations de quartiers, Roue Libre, association bergeracoise pour la protection et l'avenir de l'environnement, NEGAWATT, CIRENA, Réseau « 3AR », AFAC 24...
- Entreprises : aéroport de Bergerac, la Wab, GRDF, Nordex, Engie Green, Aedes Energie, Proflora, carrefour Market, Eurengo, Hôpital de Bergerac, Polyrey, InSunWeTrust, Greenon...
- Organismes : Chambre d'agriculture, SDE 24, Agence Technique Départementale, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des Métiers, IVBD, SEM 24 Périgord Energie, Interbois, FD CUMA, CRPF, DREAL, SAFER, EPIDROPT...

Ces premières rencontres ont permis de préciser et de rappeler le rôle du SyCoTeB dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, en particulier son rôle de fédérateur et d'incitateur auprès des maîtres d'ouvrage et porteurs de projet.

### Communication

Un travail démarré au dernier trimestre 2018 avec le bureau d'étude du PCAET et une graphiste a permis la création d'une charte graphique et d'une lettre d'information du Plan Climat afin que son identité visuelle soit bien distincte du SCoT et reconnaissable par tous.

Les actions menées en 2019 :

- Mise à jour régulière du site internet du SyCoTeB
- Création de la page Facebook « Plan Climat bergeracois »
- Impression de 8000 exemplaires de la Lettre du Plan Climat
- Rédaction d'un article de présentation du Plan Climat pour les bulletins communaux
- Réalisation d'un SIG « cartographie de projets » avec l'ATD permettant d'informer sur les acteurs et les initiatives exemplaires déjà existantes en matière de transition énergétique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Réalisation d'un stand « Plan Climat » ; Participation à la foire expo de Bergerac
- Projection du film « Après demain » avec l'association Colibris Bergerac
- Participation à l'AG de l'association « Mon village – Terres d'Avenir »
- Organisation d'une conférence grand public avec Acclimaterra le 21/11/2019
- Animation d'un kiosque et d'un radio trottoir avec l'IVBD.

### 3 axes de travail prioritaires au regard des objectifs et des enjeux du PCAET : HABITAT ; MOBILITE ; ENERGIE RENOUVELABLE (EnR)

THEMATIQUES	ACTIONS	PARTENAIRES
Transversale	Création d'un SIG Plan Climat	ATD 24
Transversale	Rédaction d'une charte des achats éco-responsables (réalisation sur 2019/2020)	CAB
EnR	Réalisation d'un cadastre solaire	Insunwetrust
EnR	Organisation d'une visite de méthaniseur à Coutras	Saussignac, Chambre d'agriculture
EnR	Signature d'une convention de partenariat le 28/11/2019	SEM24
EnR	Inventaire des sites EnR potentiels	Communes du territoire
Mobilité	Accompagnement pour l'appel à projet ADEME « vélo et territoire »	C.A.B
Mobilité	Présentation des services de location de VAE	GreenOn
Urbanisme	Accompagnement pour l'appel à projet ADEME « Quartier à énergie positive »	Cours de Pile
Urbanisme	Organisation de la visite d'un éco-hameau (réalisation sur 2019/2020)	CAB
Précarité énergétique	Formation des travailleurs sociaux du territoire à la précarité énergétique (réalisation sur 2019/2020)	Soliha et ADIL24

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

- **Participation du SyCoTeB au Consortium d'acteurs pour la transition environnementale du territoire en Bergeracois « la Fabrique des transitions »**

Dans la continuité des actions menées par le SyCoTeB pour la mise en œuvre du Plan Climat, le comité syndical a décidé en date du 2 juillet 2019 d'engager le syndicat dans le consortium d'acteurs du territoire mobilisés en faveur de la transition écologique du Bergeracois.

En intégrant le projet VitiRev (Viticulture Respectueuse de l'environnement) de la Région Nouvelle-Aquitaine viticole dont l'objectif est de construire la viticulture de demain, plus respectueuse de l'environnement, viable économiquement, intégrée socialement, l'IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras), représentant les 102 communes bénéficiant des AOP, s'est engagée à faire émerger un laboratoire d'innovation territorial pour la transition environnementale du Bergeracois et de son vignoble.

#### **Les objectifs du projet**

C'est un projet collectif où les partenaires de la filière vin (Fédération des Vins de Bergerac et Duras et IVBD) et agricole (Chambre d'agriculture, Agrobio Périgord] ainsi que les acteurs du territoire (CAB, CCBDP, CCPSP, CMMMG, DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, SyCoTeB, EPIDOR), se réunissent pour structurer le laboratoire et décrire ses objectifs.

Pour les principales filières agricoles du territoire (viticulture, polyculture élevage, arboriculture), l'objectif est une baisse significative des intrants chimiques et la préservation de la biodiversité en répondant à des enjeux économiques (valorisation des exploitations au travers des pratiques agro-environnementales), techniques (développer les techniques environnementales, les tester) et sociaux (communiquer et sensibiliser).

Les actions sont menées au travers de projets collectifs répondant à cette finalité et expérimentant en conditions réelles. Par exemple, le projet d'expérimentation de la robotique porté par la cave de Monbazillac, regroupe des acteurs privés, des acteurs de la formation, des viticulteurs, et a pour but d'obtenir des indicateurs concernant l'efficacité du travail d'un robot pour le désherbage mécanique sous le rang.

#### **La collaboration**

Il s'agit de mettre en commun les compétences des partenaires pour innover, permettre l'émergence de projets collectifs à plusieurs dimensions et expérimenter collectivement. Les rôles de chacun peuvent évoluer en fonction de l'implication souhaitée.

#### **L'innovation**

Les projets actuellement en cours sur le territoire mettent en synergie des compétences diverses et permettent à chaque partie prenante d'obtenir des retombées, techniques, sociales... La diversité des acteurs permet l'émergence de solutions innovantes.

#### **La participation des usagers**

Acteurs de la démarche, les usagers (viticulteurs, agriculteurs, citoyens) apportent leurs savoirs d'usages et permettent de lever les freins au changement en étant directement impliqués.

#### **La gouvernance**

Le consortium aura pour rôle de garantir la stratégie du Laboratoire d'Innovation Territorial, en sélectionnant les critères permettant l'orientation des actions et des projets (les ressources nécessaires par exemple) et en déterminant les priorités. Il garantit aussi la communication.

Il sera en lien direct avec les porteurs de projets et les acteurs ressources (apportant des ressources financières, techniques, règlementaires). Il pourra se réunir une fois par trimestre.

## **6. CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le territoire du Bergeracois a engagé depuis plusieurs années des actions concrètes et posé les premiers jalons d'une mobilisation résolue et partagée avec les acteurs du territoire en faveur de la transition écologique :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un SCoT et d'un Plan Climat Air Energie Territorial portés par le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) pour le compte de ses trois EPCI membres (Communauté d'Agglomération Bergeracoise, communauté de communes Portes Sud Périgord et communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord),
- La labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
- L'action "cœur de ville" à Bergerac,
- Le Projet Alimentaire Territorial,
- Le Programme d'Excellence Alimentaire porté par la CAB.

Afin de renforcer cette dynamique, le comité syndical par délibération en date du 2 juillet 2019, a autorisé le président à se porter candidat au nom du SyCoTeB comme structure porteuse d'un nouveau dispositif proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le « contrat de transition écologique » (CTE) qui s'inscrit dans la continuité de ces démarches.

C'est un contrat passé entre l'État et les collectivités locales pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires dans une démarche innovante.

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

Les territoires signataires d'un contrat bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. Les Départements et les Régions sont invités à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants de l'Etat au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Sur 130 candidatures déposées auprès du ministère, 61 ont été retenues dont celle du SyCoTeB.

Après un forum de lancement organisé par le SyCoTeB le 25 septembre 2019 au Lycée de la Brie, une centaine d'acteurs se sont mobilisés lors de 7 ateliers thématiques dans le but d'élaborer un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats inscrits dans le CTE signé avec l'Etat. Des fiches actions ont été co-construites répondant aux thématiques suivantes : Robotique agricole, agriculture et viticulture en transition, Renforcement de la biodiversité face au changement climatique, Rénovation énergétique des bâtiments, Pôle énergétique « hydrogène et méthane », Circuit court du bois en Bergeracois : de l'arbre à la maison (énergie, construction, isolation), Actions citoyennes pour la transition énergétique et formation des acteurs, Economie circulaire.

Les actions en cours et à venir ont été regroupées en 5 orientations proposées par le SyCoTeB dans le cadre du CTE :

- Animer la dynamique de coopération pour une mise en œuvre collaborative du contrat de transition écologique à l'échelle du territoire,
- Accompagner en Bergeracois le développement d'une économie durable sobre en carbone,
- Adapter le Bergeracois au changement climatique,
- Aménager durablement le Bergeracois,
- Le Bergeracois à énergie positive.

**23 actions** ont été inscrites dans le Contrat de Transition Ecologique signé avec l'Etat le 20 décembre 2019.

### Liste des actions inscrites dans le Contrat de Transition Ecologique du Bergeracois

<b>ORIENTATION 1 - Accompagner en Bergeracois le développement d'une économie sobre en carbone</b>	
Des stations météo dans les vignobles, synonyme de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires	Agrobio Périgord
Services rendus par l'arbre aux agriculteurs et aux collectivités	Agrobio Périgord
Développement des chaufferies bois sur le territoire du SCoT Bergeracois	FD CUMA
Création d'une base de données et de références pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transition écologique	Chambre d'agriculture
Tester les cultures ligno-cellulosiques : miscanthus et panic érigé	Chambre d'agriculture
Quantifier qualifier et valoriser les espaces ouverts non exploités	Chambre d'agriculture
Valorisation des actions pour la transition environnementale du territoire	Laboratoire innovation territoriale du Bergeracois
Programme d'excellence alimentaire	CAB
Programme Alimentaire Territorial Grand Bergeracois	CAB
Valorisation des biodéchets	SMD3
Station de compostage solidaire	Restos du Cœur – Jardins du Cœur
Atelier de fabrication de petit mobilier et objets de jardin en bois de palettes	Restos du Cœur – Jardins du Cœur
Commune d'Issigeac : Poulailier municipal au parking Marguerite	Commune d'Issigeac
<b>ORIENTATION 2 - Adapter le bergeracois au changement climatique</b>	
Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons	Syndicat mixte du Dropt Aval
Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons	Syndicat mixte du Dropt Amont
Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)	Syndicat mixte du Dropt Aval
Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)	Syndicat mixte du Dropt Amont
Préservation des vieilles forêts et amélioration de la connectivité de la trame forestière	Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

ORIENTATION 3 - Aménager durablement le Bergeracois	
Collectivités exemplaires : campagne d'études préalables à des travaux de rénovation bâtiments publics	SDE 24
ORIENTATION 4 - Le Bergeracois à énergie positive	
Le cinéma au service de la transition écologique	L'œil lucide
Etude de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire du SCoT du Bergeracois	Sycoteb
Création d'une station Bio GNV à la ferme	SARL Clottes Biogaz
Sensibiliser les habitants à l'écologie avec des Défis simples, sous forme de Jeu	Collectifs citoyens Bergerac

## 7. PROJETS SUR LESQUELS LE SyCoTeB EST CONSULTÉ OU ASSOCIÉ

Le SyCoTeB est régulièrement consulté pour avis sur des documents d'urbanisme (PLUi, PLU, cartes communales) ou autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, etc) des communes et EPCI de son territoire ou sur les documents d'urbanisme de territoires voisins (SCoT, PLUi...). C'est le bureau qui émet ces avis par délégation du comité syndical.

Le SyCoTeB est également associé aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme de son territoire et au-delà (SCoT, PLUi, SRADDET...).

Il est aussi intégré dans divers groupes de travail.

- **Association du SyCoTeB dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT et au-delà**
  - ✓ Elaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise : nombreuses réunions de travail avant arrêt du projet et avant approbation
  - ✓ Elaboration du PLUi de la communauté de communes Portes Sud Périgord : réunion de lancement le 08/03/2019, Atelier Démographie/Habitat/ Formes urbaines/Equipements le 03/05/2019, atelier Paysages le 13/05/2019, réunion de concertation et de présentation du diagnostic provisoire le 22/10/2019
  - ✓ Elaboration du PLUi de de la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord : Ateliers PADD décembre 2019
  - ✓ PLUi de la communauté de communes du Pays Foyen : réunion de présentation du zonage aux PPA le 31 janvier 2019 à Sainte Foy La Grande
  - ✓ PLUi de la communauté de communes Vallée de l'Homme : présentation du zonage et du règlement aux PPA le 12 mars 2019 à Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac
- **InterSCoT Régional et Fédération Nationale des SCoT**
  - ✓ Contribution du SCoT du Bergeracois au SRADDET Nouvelle Aquitaine :  
Dans le cadre de la collaboration Interscot, les SCoT de la région Nouvelle Aquitaine se sont réunis régulièrement pour suivre l'élaboration du SRADDET et apporter leur contribution lors de réunions techniques ou dans le cadre de la conférence régionale des SCoT (le 6 juin, le 28 novembre)
  - ✓ Participation au club technique de la Fédération nationale des SCoT et au club "Mise en œuvre" dans le cadre de l'InterSCoT
  - ✓ Participation aux Rencontres Nationales des SCoT (juin, Metz) et à différents séminaires ou formations
- **Région**
  - ✓ Réunions de concertation sur le SRADDET :
    - le 12 juin à Angoulême
    - Club observation et stratégie foncière le 01/02/19, et le 19/11/19 à Bordeaux,
    - réunions de travail sur l'avancée du SRADDET et les futures règles générales le 05/03/2019 à Bordeaux et le 07/11/2019 à Angoulême
  - ✓ Charte de préservation du foncier agricole
    - réunion de lancement à Bordeaux le 10/07/2019
    - Comité de pilotage régional de l'expérimentation d'élaboration de Chartes territoriales d'engagements entre les territoires et la Région pour la préservation et le partage du foncier le 03/10/2019 à Angoulême
- **Interventions, témoignages du SyCoTeB**
  - ✓ Au premier atelier thématique concernant la rationalisation de la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme, consacré au sujet des carrières, organisé par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, avec le Cerema et la Fabrique à projets, le 25/03/2019 à Paris.

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

- **Association du SyCoTeB sur divers projets et groupes de travail relatifs aux thématiques Energie-climat et Transition écologique**
  - ✓ Réunion du groupe de travail "Création de l'application participative citoyenne de la Maison Numérique de la Biodiversité pour une transition écologique du territoire" le 16/10/19 à Périgueux
  - ✓ Séminaire « biodiversité / écodéveloppement en Dordogne », Maison Numérique de la Biodiversité pour une transition écologique du territoire, le 18/11/19 à Périgueux
  - ✓ Journée de présentation du réseau « Paysans de nature » organisée par la LPO et Terre de Liens le 29/11/19 à Coulounieix-Chamiers
  - ✓ Intégration au Réseau des Plans-climat d'Aquitaine
  - ✓ Mise en place de la "Fabrique des Transitions" avec l'IVBD
- **Charte de préservation du foncier agricole entre la Région Nouvelle Aquitaine et un territoire de SCoT et son agglomération**

L'objectif de la Région, au travers du SRADDET et de sa stratégie foncière régionale votée le 25 juin 2018 est de préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels.

Afin de concrétiser son ambition, la Région a souhaité travailler, via la signature de chartes, sur 3 « territoires tests » (un territoire de SCoT et son agglomération, un PNR et un Département) qui seraient volontaires et ambitieux sur la protection des terres agricoles en vue de préserver les capacités agricoles, alimentaires et la qualité des eaux.

Il a été proposé au SyCoTeB d'être le territoire de SCoT référent de Nouvelle Aquitaine en la matière, l'idée étant d'approfondir le lien entre stratégie foncière, planification et production alimentaire et donc le lien entre projet de territoire (SCoT) et projet alimentaire (PAT, légumerie, ...).

Le 2 juillet 2019, les délégués syndicaux ont approuvé cette proposition de partenariat du SyCoTeB avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'élaboration d'une charte de préservation du foncier agricole dans la mesure où cela complète le travail engagé dans le cadre du PEA et du PAT et contribue à la mise en œuvre du SCoT. D'après les contacts avec la Région, cela permettrait également une mise en œuvre prioritaire voire bonifiée du règlement d'intervention pour les acteurs du territoire sur ce volet.

- **Avis du SyCoTeB sur les documents d'urbanisme**

Le SyCoTeB a été sollicité au cours de l'année 2019 pour émettre un avis sur les dossiers suivants :

<b>Demandeur</b>	<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
<b>Objet</b>	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction de trois bâtiments "coque vide" – commune de Saint-Laurent-des-Vignes
<b>Demande reçue le</b>	25 avril 2019
<b>Date avis</b>	16 mai 2019
<b>Nature de l'avis</b>	L'avis réglementaire du SyCoTeB n'est pas requis compte tenu des caractéristiques du projet. Le projet est néanmoins compatible avec le SCoT opposable à ce jour.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté de communes du Pays Foyen</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de révision du PLUi de la communauté de communes du Pays Foyen
<b>Demande reçue le</b>	12 mars 2019
<b>Date avis</b>	16 mai 2019
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au projet. Il a été néanmoins souligné par les membres du bureau, pour y avoir été confrontés lors de la révision du SCoT du Bergeracois, que lorsque la priorité générale est accordée au renforcement du commerce de centres villes et de centres bourgs, il n'est pas souhaitable de développer l'urbanisme commercial à proximité d'axes routiers périphériques.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de PLUi-HD de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
<b>Demande reçue le</b>	21 mai 2019
<b>Date avis</b>	4 juillet 2019
<b>Nature de l'avis</b>	Pour apprécier la compatibilité d'un plan local d'urbanisme avec un schéma de cohérence territoriale, il convient de rechercher, dans le cadre d'une analyse globale conduisant à se placer à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert en prenant en compte l'ensemble des prescriptions du SCoT, si le PLUi ne contrarie pas les objectifs qu'impose le schéma, compte tenu des orientations adoptées et de leur degré de précision, sans rechercher l'adéquation du plan à chaque disposition ou objectif particulier. L'analyse comparative globale de la répartition de la croissance entre le PLUi-HD et le SCoT montre une concordance entre les deux documents. En conséquence, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le projet de PLUi-HD arrêté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise assorti des observations et remarques ci-dessus énoncées, visant à améliorer la compatibilité du document avec le SCoT.

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020



<b>Objet</b>	<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>
<b>Demande reçue le</b>	Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine
<b>Date avis</b>	28 mai 2019
<b>Nature de l'avis</b>	4 juillet 2019
<b>Objet</b>	Avis favorable sur le projet de SRADDET arrêté par la Région Nouvelle Aquitaine assorti de réserves et remarques.
<b>Demande reçue le</b>	<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
<b>Date avis</b>	Nouvelle demande d'avis sur le projet de PLUi-HD de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise après nouvel arrêt du projet par le conseil communautaire le 22 août 2019
<b>Nature de l'avis</b>	27 août 2019
<b>Objet</b>	4 septembre 2019
<b>Demande reçue le</b>	Même avis que précédemment.
<b>Date avis</b>	<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
<b>Nature de l'avis</b>	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction d'une résidence "Séniors" et Maison Intergénérationnelle – Commune de BERGERAC
<b>Objet</b>	août 2019
<b>Demande reçue le</b>	4 septembre 2019
<b>Date avis</b>	Avis favorable à la demande de permis de construire pour la construction d'une résidence "sénior" et maison intergénérationnelle sur la commune de Bergerac compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT.

## 8. COMMUNICATION / CONCERTATION AUTOUR DU SCoT ET DU PLAN CLIMAT

### ➤ Communication d'articles via les bulletins des collectivités adhérentes

Des articles sur le SCoT et sur le Plan Climat ont été intégrés à certains bulletins communaux et communautaires ou sur leurs sites internet.

### ➤ Publication d'articles par la presse locale

#### SCoT

- Journal Sud Ouest – 23/01/2019 – "Une nouvelle cohérence territoriale"
- Journal Sud Ouest – 06/07/2019 – "Le comité syndical du Sycoteb se réunit"

#### PCAET

- Journal Sud Ouest – 07/12/2019 – "On peut tous prendre part au Plan climat"

#### CTE

- Journal Sud Ouest – 28/12/2019 – "Nouvelle étape dans la transition écologique"
- Journal Réussir le Périgord – 10/01/2020 – " Bergeracois Le contrat de transition écologique signé"

### ➤ Edition du 1er numéro de la Lettre du Plan Climat

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020

## ANNEXE : TABLE DES DELIBERATIONS 2019 DU COMITE SYNDICAL

DATE	N°	OBJET
16/01/2019	2019-01	Bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois
28/02/2019	2019-02	Débat d'orientations budgétaires
28/02/2019	2019-03	Renouvellement des modalités de prise en charge des frais de mission temporaires du personnel du SyCoTeB
28/03/2019	2019-04	Vote du compte administratif 2018
28/03/2019	2019-05	Approbation du compte de gestion 2018
28/03/2019	2019-06	Affectation des résultats
28/03/2019	2019-07	Adoption du budget primitif 2019
02/07/2019	2019-08	Renouvellement ligne de trésorerie
02/07/2019	2019-09	Rapport d'activité 2018
02/07/2019	2019-10	Projet de cadastre solaire
02/07/2019	2019-11	Partenariat pour l'élaboration d'une charte régionale de préservation du foncier agricole
02/07/2019	2019-12	Candidature du SyCoTeB au Contrat de transition écologique
02/07/2019	2019-13	Création d'un consortium d'acteurs pour la transition environnementale du territoire du Bergeracois
02/07/2019	2019-14	Budget principal : décision modificative n° 1
02/07/2019	2019-15	Création d'un emploi de chargé(e) de mission "Climat - Energies"
28/11/2019	2019-16	Contrat de Transition Ecologique du Bergeracois
28/11/2019	2019-17	Convention de partenariat entre le SyCoTeB et la SEM 24 Périgord Energies
28/11/2019	2019-18	Etude de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire du SCoT du Bergeracois : appel à manifestation d'intérêt régional "Production innovante de gaz verts, de biocarburants avancés à partir de ressources renouvelables"
28/11/2019	2019-19	Assurance statutaire du personnel

AR PREFECTURE

024-200034833-20201124-2020\_11\_24\_06-DE  
Regu le 26/11/2020